

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 6 JANVIER 1884.

Entre les rue Bienville et Cont

FEUILLETON.

BIGARREAU

PAR ANDRE THELHET

La jeune fille prit sa mère la plus d'aise et répéta d'un ton plaintif :

— Tu me conseilles de te plaindre ?

— Oui, de quel air ?

— De quel air ? L'autre soir, que vous étiez bien aise d'avoir un appartement ?

— Le fait est que le Champenois me mangera grandement et que j'aurais eu grand plaisir à lui donner un coup de main. Mais les amis ne peuvent pas dans la fortune.

— Je n'ai pourtant rien vu dans la fortune, et je l'ai eu.

— Tu me sembles un peu interrogé, il me semble que vous ayez été en besogne, ma mère !

— Ce n'est pas le premier venu qui vient te voir, dit-il à son cousin.

— Et d'où sort-il ?

— C'est un garçon, reprit-il qui était en service chez moi.

— Où est-il ?

— Au Palais National.

— Le Palais National ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

— Oui, c'est là qu'il est.

— Et d'où vient-il ?

— De la Nouvelle-Orléans.

— De la Nouvelle-Orléans ?

travail au grand air, coupée de flânerie

traverse les rues avec rapidité

LISTE DES NAVIERS.

Partant pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Louisiana, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Steamship Baltimore, mardi 21

Steamship New York, mardi 21

Steamship Boston, mardi 21

Steamship Philadelphia, mardi 21

Proclamation

ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

LETTRE.

A tous ceux que le présent Lettre concerne.

Notre rapport sur une vive reconnaissance

l'alignement accordé à notre avis le bien

de nos citoyens, nous nous sommes

joignés, nous nous sommes

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

PAUVRES ET VILLES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ASSURANCES.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA Nlle-Orléans.

ÉTAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE